



**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/WG-L&R/2/1  
18 novembre 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION  
NON LIMITÉE D'EXPERTS JURIDIQUES ET  
TECHNIQUES SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA  
RÉPARATION DANS LE CADRE DU  
PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA  
PRÉVENTION DES RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES**

Deuxième réunion  
Montréal, 20-24 février 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.2. Organisation des travaux.
3. Examen des informations relatives à la responsabilité et à la réparation pour les dommages résultant de mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés.
4. Analyse des questions et élaboration d'options concernant des éléments susceptibles de faire partie des règles et procédures visées à l'article 27 du Protocole.
5. Autres questions.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

-----